



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Fédération européenne des femmes actives au foyer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

D'importantes améliorations (dans certains cas) ont été observées vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dues probablement en partie à l'importance accordée aux objectifs malgré les difficultés de l'économie mondiale depuis 2007. La Fédération européenne des femmes actives au foyer reste toutefois préoccupée par l'attitude de nombreux États Membres et autres au sein du système des Nations Unies qui manquent à leurs obligations quand il s'agit d'accepter que le travail non rémunéré des femmes et des hommes soit pris en compte, tout au moins conformément à l'objectif stratégique H.3 de la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, comme il a été convenu et réaffirmé par tous les États Membres, et par les conséquences au niveau national sur l'élaboration et l'application des politiques.

Nos membres doivent encore faire face à une quasi-méconnaissance du travail non rémunéré et de son importance pour les résultats économiques, sociaux et scolaires parmi la plupart des responsables politiques dans l'Union européenne et de nombreux pays européens. Comment sera-t-il possible de soutenir le développement si les universitaires, les politiciens et les fonctionnaires ont une connaissance limitée du travail domestique nécessaire assumé principalement par les mères et les grands-mères, ainsi que d'autres travaux non rémunérés et bénévoles? La tendance reste la même: se contenter de considérer le travail non rémunéré comme une charge, sans aucun engagement positif ou réaliste à l'égard des femmes qui effectuent ce travail en vue de parvenir à un accord sur la façon de prendre en compte, redistribuer, remplacer et soutenir ce travail.

Notre organisation demande que, lors de l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, la Commission de la condition de la femme comptabilise expressément les statistiques sur le travail non rémunéré et attire l'attention sur les bonnes pratiques dans la comptabilité nationale et les enquêtes sur les emplois du temps, tout en encourageant les États Membres et la Commission de statistique à continuer d'améliorer l'efficacité des statistiques sur le travail non rémunéré et de renforcer leur utilisation dans l'élaboration de politiques publiques.

La Fédération européenne des femmes actives au foyer demande également, en priorité dans la période post-objectifs du Millénaire pour le développement, que les Nations Unies mettent en avant la contribution des femmes et des hommes par leur travail non rémunéré et définissent des cibles pour les organes des Nations Unies et les États Membres, à savoir introduire des statistiques spécifiques et des mesures politiques, fondées, entre autres, sur l'objectif stratégique H.3 de la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et nouer le dialogue avec les personnes qui effectuent un travail domestique et autre non rémunéré au niveau local. Le but serait de trouver des solutions positives et durables dans les familles, les communautés et les nations pour reconnaître ce travail, qui est utile pour l'économie et la société, et faire en sorte que les femmes voient la valeur de leur travail reconnue.

La Fédération européenne des femmes actives au foyer demande en outre à la Commission de continuer à souligner l'importance de l'éducation pour les femmes et les filles, notamment les questions d'accès à l'éducation associée à un travail non rémunéré, ainsi que l'accès au soutien qu'elles demandent pour les études et la formation. L'expérience des objectifs a montré que des cibles simples, directes et

réalisables permettent de définir plus clairement une voie à suivre sur laquelle États Membres, organes des Nations Unies et acteurs locaux, bénévoles et philanthropiques peuvent converger. Les statistiques sur le travail non rémunéré doivent constituer l'une des cibles dans le programme de l'après-2015 afin d'améliorer la vie des aidants et des personnes dont ils s'occupent. Malala Yousafzai a réussi à souligner l'importance de l'accès à l'éducation pour les filles. La Commission doit poursuivre sur cette lancée et suggérer des moyens d'attirer davantage l'attention sur l'éducation et la formation pour les femmes et les filles.

Des statistiques fiables et recueillies régulièrement sur le travail non rémunéré constituent une première étape vers l'égalité des aidants non rémunérés, qui pour la majorité sont des femmes. Aucune politique économique ou sociale équitable ne pourra être introduite ou conservée tant que les responsables politiques n'auront pas une vision globale de l'ensemble du travail effectué par les femmes et les hommes et de sa valeur.
